

BOURG-EN-BRESSE (Ain)

Dimanche 15 Mars 2026

Marché Couvert - centre ville - Entrée et parking gratuits de 8 à 17 heures

MULTICOLLECTION "de Printemps"

*Cartes Postales -Timbres & Documents -Fèves -Plaques & Muselets -Livres -Revues - Parfums – Vinyles
DVD - Monnaies (pièces et billets) -Jetons touristiques, Cartes Pokémon, et tous autres objets de collection.*

Contacts : 06 86 14 14 32 - e-mail : jean-pierre.pocchiola@orange.fr

Bulletin d'Inscription à retourner d'urgence à :

POCCHIOLA Jean Pierre 15, Lotissement Le Petit Cheval 01250 MONTAGNAT

Mme/M;

Adresse :

Téléphone :..... Courriel.....

Spécialités exposées.....

N° du Registre du Commerce.....Délivré par :.....

Particulier =N° Carte d'identité.....Délivré par :

Pour faciliter l'organisation

Je Réserve :Table(s) de (2,20 X 0,90) à 16,00 € =
.....Repas à 15,00 € =

Montant total =

Votre chèque est à joindre à ce bulletin et doit être libellé à l'ordre de l'Amicale Philatélique Bressane "Multicollections" (A.P.B.) ; il sera mis encaissement après la Manifestation « accusé de – Je soussigné avoir pris connaissance des dispositions du règlement interne "NEGOCE" repris au verso et l'accepte sans réserve.

Fait à le

ATTENTION : Ne sera pris en compte que le bulletin qui aura été entièrement et correctement complété et dont le chèque y sera joint.

Règlement interne « NEGOCE » pour cette manifestation

Article 1: - Cette manifestation est organisée par l'Amicale Philatélique Bressane "Multicollections";
Elle est destinée à permettre et faciliter les contacts (vente–achat) entre les collectionneurs,
les négociants (professionnels ou particuliers).
L'entrée est gratuite de 8 h à 17 h. - Possibilité de restauration sur place.

Article 2 : -Toute collection spécifique pourra être présentée à la vente lors de cette multicollection (timbres, documents, cartes postales, monnaies, billets, pins, télécartes, fèves, muselets, jetons touristiques, étiquettes de vin ... et tout autre objet de collection à l'exclusion d'objets de brocante).

Article 3 : -Les exposants doivent se manifester à l'Amicale Philatélique Bressane « Multicollections ». Ils recevront un bulletin de réservation qui devra être retourné signé et accompagné du règlement pour être pris en considération. Les réservations de tables sont établies, par le Comité d'Organisation, dans l'ordre de réception des bulletins dès qu'ils sont acceptés.

Article 4 : -Les objets et collections sont sous l'entièvre responsabilité de leurs dépositaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou autre dommage de quelque nature ou origine qu'elle soit.

Article 5 : -Les exposants demeurent responsables des dommages ou autres dégradations causés aux locaux, au matériel mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils seraient amenés à apporter à autrui.

Article 6 : -Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 9 heures ne seront plus réservés (sauf accord préalable avec les organisateurs) et pourront être redistribués. Les chèques d'inscriptions ne seront pas remboursées à ceux qui n'auraient pas eu cet accord.

Article 7 : -Le renvoi du bulletin de participation entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 8 : -Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.

Article 9 : -Chaque exposant est tenu de présenter une pièce d'identité et de remplir les prescriptions de la Loi 2008/776 et son décret 2009/16 du 7/1/2009.

Article 10 : -Tout exposant devra pouvoir établir la provenance des objets qu'il présente si la demande lui en est faite par une Autorité dûment mandatée.

Article 11 : - **IL EST INTERDIT** : - de modifier la disposition des tables ou d'en ajouter sans accord

des organisateurs;
- de laisser des déchets dans l'espace du Marché Couvert.

Les exposants s'engagent à ne remballer leurs marchandises
qu'à partir de 17 heures.

Aucune réservation n'est prise par téléphone.

INSTALLATION : Dès 6 h 30 jusqu'à 8 h 00

accueil des exposants, avec accès possible de votre espace attribué pour le déchargement de votre véhicule.

A partir de 8 heures = ouverture au Public